



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1301

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 29 août 2022, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1301 CONCERNANT LE RÉGIME DE RETRAITE POUR LES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MASCOCHE

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 7 septembre 2022.

La greffière et directrice des services juridiques,

Original signé par

Me Nathalie Bohémier
greffe@ville.mascouche.qc.ca